

ESPACE-EXPERTISE

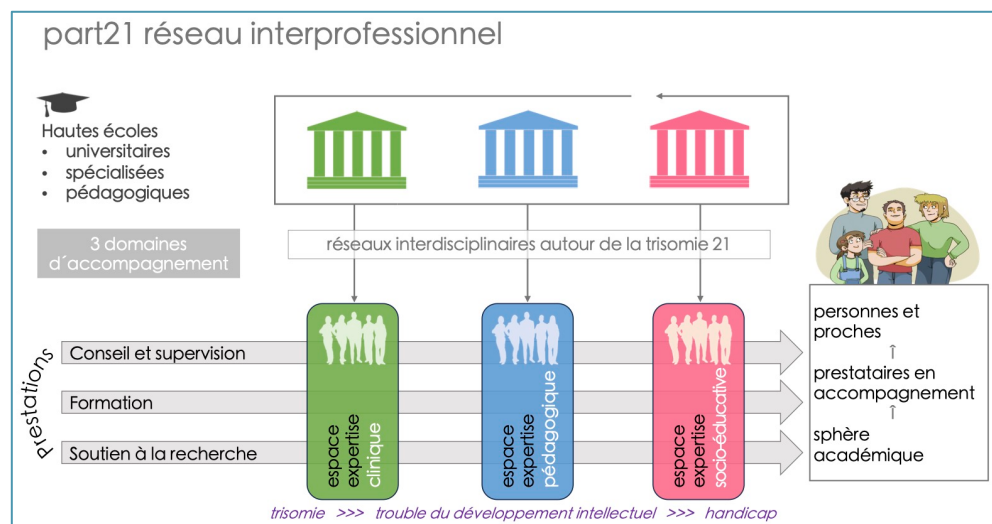
L'espace-expertise de part21-pôle académique romand trisomie 21 est composé de réseaux de ressources et de compétences dans un des trois domaines d'accompagnement de la personne ayant une trisomie 21 : **clinique, pédagogique et socio-éducatif.**

Trois réseaux sont ainsi respectivement nommés :

- **Sant21**, espace-expertise clinique romand trisomie 21 ;
- **ScolariT21**, espace-expertise pédagogique romand trisomie 21 ;
- **SociéT21**, espace-expertise socio-éducatif romand trisomie 21.

Chaque réseau est en principe rattaché à au moins un centre académique d'une Haute école universitaire, spécialisée ou pédagogique, partenaire de part21. Les prestations de chaque réseau sont fournies dans le cadre de partenariats à l'attention de la sphère académique, des prestataires en accompagnement ainsi que des personnes et leurs proches, sous forme de :

- **conseil et supervision,**
- **formation,**
- **soutien à la recherche.**



Chaque réseau est géré par une commission dont les membres sont nommés par le Comité de part21. Cette commission a notamment pour buts de mener une réflexion sur les besoins, les ressources et les options de développement d'une offre de formation, de soutien et de supervision. Elle est appelée à piloter des projets, ainsi que stimuler et encadrer la recherche dans son domaine.

L'adhésion à un réseau est ouverte à toute personne ou organisation dont l'activité et les compétences ont un lien étroit avec les spécificités de la trisomie 21. L'adhésion fait l'objet d'une demande qui doit être formellement acceptée selon des directives internes de part21.

Un des trois niveaux de compétence est requis pour adhérer à un réseau :

- **praticien** : démontrant un savoir expérientiel issu d'une pratique professionnelle auprès de la personne ayant une trisomie 21, ou issu d'un engagement collectif en tant que proche-aidant ;
- **référent** : démontrant la capacité de transmettre des connaissances théoriques et pratiques utiles aux compétences requises, mais non forcément spécifiques à la trisomie 21, dans l'accompagnement de la personne ;
- **expert** : démontrant un degré de connaissances et d'expérience significatif sur les spécificités de la trisomie 21, en principe attesté par une formation.

La liste des membres référents et des membres experts de chaque espace-expertise est publiée. La transmission de ses propres coordonnées est soumise à l'approbation de chaque membre, à l'exception d'une éventuelle adresse courriel personnelle "@part21.ch". Concernant les praticiens, la publication de leur nom est facultative.

Chaque organisation ayant une convention de partenariat avec part21 doit être représentée dans l'un des réseaux par au moins un membre référent ou expert.

L'implication de chaque membre est à bien plaisir. Il est cependant attendu que part21 et les membres de ses réseaux espace-expertise s'informent mutuellement de leurs activités en lien et communiquent sur tout partenariat externe qu'ils pourraient conclure dans le domaine.

L'adhésion peut être révoquée sans motif de part et d'autre avec un mois d'avance pour la fin d'un mois par une communication écrite.

